Achat voiture occasion, climatiseur non fonctionnel

Par dromadeuse

Bonjour,

La semaine dernière j'ai été essayer une voiture d'occasion chez un revendeur professionnel.
La voiture était en très bon état mais j'ai eu un doute sur le fonctionnement de la climatisation.
Les vendeurs soutiennent que la clim fonctionne.

Quelques réparations étaient à prévoir avant mon achat, qui ont été réalisées. J'ai oublié de faire marquer la vérification de la clim sur le contrat. Mais j'ai envoyé un mail un jour plus tard rappelant de faire vérifier la clim auquel je n'ai pas eu de réponse.

Je viens chercher la voiture une semaine plus tard (hier) et la vendeuse me dit que tout est réparé y compris la clim!
Je teste devant elle la clim ne fonctionne toujours pas.
La vendeuse m'assure qu'elle fonctionne très bien. J'ai cru sentir un léger frais, j'ai dis un petit ok et je parti avec ma voiture.
Grosse erreur, probablement.

En faisant un peu de route, je suis maintenant persuadé que cette clim ne fonctionne pas.

Hier soir en fouillant dans la boîte à gant, je tombe sur des factures de l'ancien propriétaire que mon garage n'a sûrement pas vu. L'une d'entre elle, datant de janvier 2020, fait mention d'un devis pour faire une recherche de fuite dans le système de climatisation. Réparation que l'ancien propriétaire a refusé. Je n'ai pas rêvé, cela fait un moment qu'elle ne fonctionne plus.

Ai-je un moyen de me retourner contre mon garage ?
Si ce n'est pas trop risqué, j'essayerais bien de résoudre ça à l'amiable avant de les attaquer.

D'avance, merci pour votre aide.
Romain

Par janus2

Bonjour,
Le vendeur vous doit la garantie légale de conformité (durée de 6 mois pour un véhicule d'occasion), il doit donc réparer cette panne.

Par dromadeuse

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.
J'ai rendez vous lundi matin pour que le garage regarde.
Je suis rassuré !

Romain